SUPPORTERRES

COLÈRE CITOYENNE, LUTTES COLLECTIVES

TRIMESTRIEL N°32 • JUIN 2025 • N°D'AGRÉMENT P601176

LE MAGAZINE DE humundi SOS FAIM RÉDIGÉ PAR SES VOLONTAIRES

© Florence Kroff

SORTIR DE SA BULLE ET AGIR COLLECTIVEMENT !

Citoyennes, mangeurs, travailleuses, agriculteurs... Une colère commune nous unit face aux inégalités qui se creusent, à l'inaction climatique et aux injustices sociales. Pour faire bifurquer notre société vers un avenir viable, des mesures politiques courageuses s'imposent. Mais attendre que les solutions viennent « d'en haut », de nos élus, est un pari risqué. D'autant que les puissantes multinationales qui tirent profit du système actuel exercent toute leur influence pour freiner toute avancée politique. Si nous voulons que les choses bougent, une seule solution : exprimer haut et fort notre voix pour défendre nos intérêts communs.

En Belgique, nous avons la chance de pouvoir exercer librement notre droit de vote. Mais un bulletin glissé dans l'urne tous les 5 ou 6 ans, à lui seul, ne fait pas la démocratie. Quantité d'autres moyens de pression et d'expression jouent un rôle clé dans le débat politique et la conquête des droits fondamentaux. Et l'actualité est riche en exemples de luttes collectives, qui démontrent que le progrès social et écologique est encore possible quand les individus se mobilisent collectivement.

A travers quelques exemples, ce numéro du Supporterres entend rappeler l'utilité et la nécessité de l'action collective. En République Démocratique du Congo, un large soulèvement des femmes tient tête aux accaparements de terres. En Inde, des centaines de millions d'agriculteurs parviennent à défendre leurs revenus face aux projets de libéralisation des marchés. En Belgique, la Journée des luttes paysannes offre chaque année l'occasion de remporter des victoires politiques. Et de plus en plus de gens sortent de l'inaction face à l'urgence écologique et sociale : protestations contre l'accord UE-Mercosur, actions de désobéissance civile, poursuite en justice des multinationales écocidaires, etc.

C'est par la mobilisation collective que les générations précédentes ont obtenus les droits fondamentaux dont nous bénéficions aujourd'hui : le droit de vote, la sécurité sociale, la liberté d'expression, etc. A notre tour de lutter pour obtenir des politiques à la hauteur des défis écologiques et sociaux de notre temps !

NICOLAS BARLA
Coordinateur du Supporterres

Vous découvrez Supporterres et souhaitez le recevoir gratuitement ?
Écrivez-moi à : nba@humundi.org

SOMMAIRE

En direct 3
L'accord UE-Mercosur, pourquoi devons-nous nous mobiliser ?

Voix du sud 4
Une lueur d'espoir : les infatigables paysannes de Lukula contre les accaparements de terres

On prend la température 6
De la Révolution verte à la révolte des paysans indiens

En un clic 8
Luttes collectives, victoires communes

Grand angle 10
Témoignage anonyme d'une activiste de Code Rouge

Résistances et revendications dans l'arène judiciaire

Focus 14
La Journée des Luttes paysannes : 11 ans de victoires en Belgique

Notre regard sur 15
Des espaces démocratiques sous pression

Envie d'aller plus loin ? 16

Humundi asbl
Rue aux Laines 4 - 1000 Bruxelles
T 02 548 06 70
CCP : BE83 0000 0000 1515
BIC : BPOTBEB1
www.humundi.org

Éditeur Responsable
Benoît de Waegeneer
Design Studio Treize
Cover Maurine Larcher © Humundi

Réalisé avec le soutien de
Belgique
partenaire du développement
S/2025/6864/32

© Brieuc Van Elst

L'ACCORD UE-MERCOSUR, POURQUOI DEVONS-NOUS NOUS MOBILISER ?

En discussion depuis 1999, l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur n'a jamais été aussi proche d'entrer en application. Mais il fait face à de vives contestations de la part des agriculteurs et de la société civile.

L'accord UE-Mercosur, qu'est-ce que c'est ?

C'est un projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le marché commun du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay, Bolivie) qui permettrait à ces pays d'exporter massivement vers l'Europe les produits de leurs (agro)industries (bœuf, œufs, miel, minerais), et à l'Europe d'y exporter des produits manufacturés (voitures, machines, chimie, vêtements, vins, etc.). Or, après 25 ans de négociations houleuses, l'accord a été finalisé en décembre 2024. Mais il doit encore être approuvé par les parlements européens.

Pourquoi l'accord est-il problématique ?

L'accord ouvre le marché européen à beaucoup de produits qui ne respectent pas les normes européennes du point de vue sanitaire (utilisation d'OGM, de pesticides dangereux, de doses élevées d'antibiotiques pour le bétail), sociale (travail indécent, expulsion des communautés indigènes) et environnementale (déforestation, transports cargos). Entre autres conséquences, les éleveurs européens subiront de plein fouet la concurrence déloyale de la viande sud-américaine, qui serait importée en masse.

Que pouvons-nous faire ?

Le 24 juin, les ONG et syndicats agricoles interpelleront les décideurs européens Place du Luxembourg. En septembre, citoyens et agriculteurs seront appelés à se mobiliser en masse. Tenez-vous donc informés via les pages du CNCD-11.11.11 et de Humundi !

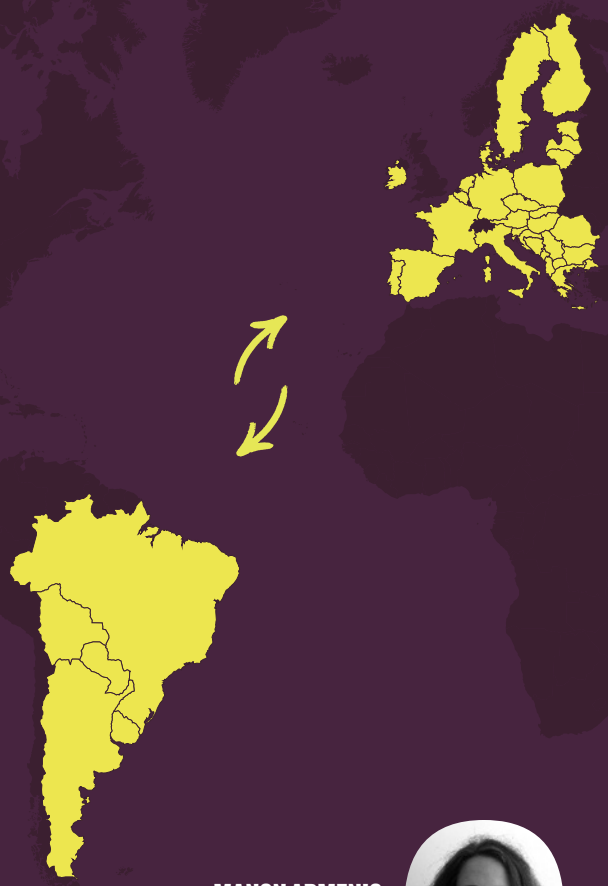

MANON ARMENIO
Volontaire

© Ioontacci

UNE LUEUR D'ESPOIR : LES INFATIGABLES PAYSANNES DE LUKULA CONTRE LES ACCAPAREMENTS DE TERRES

Les accaparements de terres sont un phénomène trop fréquent en Afrique. D'après la Banque Mondiale, entre les années 2000 et 2010, environ 31 millions d'hectares de terres agricoles africaines ont fait l'objet d'accaparements et depuis 2019, 27% des accords internationaux d'accaparements concernent ce continent. Le scénario classique est le suivant : de puissantes entreprises acquièrent et exploitent des terres paysannes de façon illégale ou avec l'accord des états, dans le but d'exporter leurs productions. Ce qui laisse les populations locales privées de leurs moyens de subsistance et porte atteinte à la souveraineté alimentaire des régions concernées. Deux exemples emblématiques : le projet EACOP (East African Crude Oil Pipeline) en Ouganda et Tanzanie, qui menace de déplacer plus de 100.000 personnes et de causer des dégâts considérables sur l'environnement, et les exploitations de la SOCFIN (Société Financière des Caoutchoucs), qui accapare des terres au Libéria pour la production de latex.

Mais face à cette situation critique, les paysans africains s'organisent. C'est notamment le cas des membres de l'Association pour la Promotion de la Femme de Lukula (APROFEL) en République Démocratique du Congo. Partenaire de Humundi, cette association créée en 1993 a pour but de protéger les droits fonciers des paysannes dans la région de Lukula (Province du Kongo Central). L'association a été fondée par **Espérance Nzuzi** pour aider les jeunes mères à devenir autonomes et, aujourd'hui, l'APROFEL mène des combats militants permanents, notamment contre les accaparements de terres. Récemment, l'association avait réussi à sécuriser 1000 hectares de terres agricoles dans la région de Lemba grâce à un accord avec le gouvernement provincial. Mais aujourd'hui, ces terres sont exploitées de façon illégale par l'entreprise Agro Transformation Afrique (ATA). On a donc discuté avec Espérance Nzuzi, présidente de l'APROFEL, pour éclairer les dessous de la lutte contre ATA.

Supporterres : Où en est le combat contre l'exploitation illégale de vos terres par ATA ?

Espérance : Humundi a mis à la disposition de l'APROFEL un juriste qui a pu dénoncer la situation auprès des autorités compétentes. Comme résultat, ATA a été contrainte de quitter la partie basse du terrain, et pour le moment, les femmes membres de l'APROFEL peuvent à nouveau exploiter cette zone-là sans contrainte. Mais malheureusement, l'ATA continue d'exploiter la partie haute du terrain.

Supporterres : Avez-vous dû faire face à des menaces ou des hostilités de la part d'ATA ?

E : Oui, l'ATA a menacé nos membres verbalement. De plus, en labourant les terres qui appartiennent aux membres de l'APROFEL, ATA a causé des dommages importants. Certaines cultures, dont le riz, ont été détruites.

Supporterres : Lors des actions de protestation que vous avez organisées, des femmes qui n'étaient pas des membres de l'APROFEL se sont jointes à la lutte. Comment avez-vous réussi à mobiliser autant de gens ?

E : On a eu recours à la radio, à la télévision et au déploiement de banderoles dans les rues, mais c'est aussi le bouche à oreille qui a fonctionné. Avec la force de toutes ces femmes déterminées à récupérer leurs terres, on a pu bloquer la route pour exposer la situation au ministre provincial des Infrastructures, Travaux Publiques et Reconstruction qui était en visite dans la région avec son cortège. Toutes les femmes déléguées des territoires de Lukula, Tshela et Seke-Banza et de la ville de Boma étaient présentes. Le cortège du ministre a dû s'arrêter et écouter les paysannes. Grâce à cela, notre dossier a été porté devant le conseil provincial des ministres et traité par celui-ci.

Supporterres : Voyez-vous une évolution dans l'engagement des hommes pour la défense des droits fonciers des femmes depuis la création de l'APROFEL ?

E : On voit une amélioration à ce niveau-là. Dans toutes les démarches, les hommes accompagnent les femmes : plaidoyer, sensibilisation et mobilisation. Mais il faut davantage d'implication des autorités politiques et administratives, et intensifier la sensibilisation sur les questions d'inégalités de genre.

Supporterres : Est-ce que vos succès à Lukula encouragent les populations d'autres territoires de la République Démocratique du Congo à se mobiliser davantage ? Y a-t-il des exemples d'initiatives similaires dans d'autres régions ?

E : Il y a en effet d'autres associations de femmes paysannes, comme LOFEPACO dans le Kivu Nord ou RENAFER à Kinshasa, qui agissent à un niveau national sous l'impulsion d'ONU Femme, l'entité des Nations unies consacrée à l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, l'APROFEL a fondé une coopérative semencière (la SCOOPSEMA-CA) qui regroupe les femmes non seulement de Lukula, mais aussi de Tshela, Seke-Banza et Boma. Dans ces territoires, les femmes commencent dès lors à s'impliquer massivement dans les activités de l'APROFEL pour l'autonomisation économique de la femme et la promotion de l'agriculture familiale dans le Kongo Central. Une mobilisation qui a clairement de quoi redonner espoir dans l'avenir !

ELENA CHAVES RODRIGUEZ
Volontaire

En 2020 :

250
MILLIONS DE PRODUCTEURS EN GRÈVE

300.000
PAYSANS BLOQUENT NEW DELHI

700
DÉCÈS

En 2024 :

LA RÉVOLTE REDÉMARRE !

DE LA RÉVOLUTION VERTE À LA RÉVOLTE DES PAYSANS INDIENS

250 millions de producteurs indiens en grève. Les autoroutes de New Delhi bloquées par des centaines de milliers d'entre eux. Depuis 2020, les paysans indiens multiplient les coups de force contre le gouvernement de Narendra Modi. La raison de ce soulèvement historique ? Les tentatives de dérégulation du commerce agricole.

En Inde, le secteur agricole représente 15% du PIB et deux tiers de la population dépend de l'agriculture pour vivre. L'Inde est l'un des principaux producteurs mondiaux de riz, de coton, de thé et de canne à sucre. Pourtant, c'est en Inde qu'on trouve le plus de paysans sous-alimentés et la plupart des producteurs vivent dans l'extrême pauvreté. Pourquoi ?

Néocolonialisme et révolution verte : la corde au cou des paysans Indiens

Les années 1950 marquent le début de la « Révolution verte » en Occident : l'agriculture s'industrialise à grande vitesse grâce à toutes sortes d'innovations technologiques en matière de pesticides, de mécanisation et de manipulations génétiques. Très vite, l'Occident s'emploie à diffuser ces technologies vers le reste du monde. Car au siècle dernier, les théoriciens de la modernisation étaient unanimes : pour sortir de la pauvreté, les pays « en développement » doivent accueillir à bras ouverts la diffusion des savoirs, des institutions et de la technologie. Mais ce dogme occulte les causes profondes des inégalités dans le développement : l'exploitation néocoloniale, la domination des multinationales et l'injustice du commerce international.

En Inde, la « Révolution verte » s'engage donc dans les années 1960. Les nouvelles technologies renforcent les grandes exploitations, mais elles marginalisent progressivement les petits producteurs. Dans les années 2000, des firmes comme Monsanto commencent également à vendre des semences génétiquement modifiées aux producteurs de coton pour lutter contre les insectes. Mais très vite les insectes développent des résistances, qui contraignent les agriculteurs à pulvériser toujours plus de pesticides. Un cercle vicieux de dépendance prend alors forme : les rendements déclinent et les agriculteurs s'endettent auprès des firmes de l'agrochimie. D'autant qu'un autre spectre plane désormais : le réchauffement climatique, qui affecte fortement les petites exploitations indiennes. Depuis les années 1990, on dénombre ainsi plus de 400.000 suicides chez les agriculteurs indiens et en janvier 2012, le ministère de l'agriculture établit officiellement le lien entre ces suicides et la baisse des rendements agricoles.

La dérégulation du commerce agricole met le feu aux poudres

L'Histoire n'a donc pas été tendre avec les paysans indiens. Poussés à bout, le point de rupture était proche. Or, en septembre 2020, le gouvernement indien profite de la crise du COVID-19 pour faire passer précipitamment trois textes de loi en « omettant » les procédures habituelles prévues dans la constitution. L'objectif : déréguler le commerce agricole en permettant aux producteurs de vendre directement aux entreprises privées, ce qui signifie la disparition des prix minimum jusque-là garantis aux producteurs. Beaucoup de journalistes dénoncent alors l'accointance du Premier ministre Narendra Modi avec les grands groupes industriels qui bénéficient de ces lois.

L'explosion de colère est immédiate : toute la profession agricole se soulève à travers le pays et près de 300.000 paysans marchent vers la capitale sous l'égide du *Sanyukt Kisan Morcha*, le Front uni des agriculteurs. Pendant 5 mois, ils bloquent les principales autoroutes de la capitale. De nombreux affrontements avec la police s'ensuivent et provoquent jusqu'à 700 morts. Mais la ténacité des producteurs paie : en novembre 2021, le gouvernement revient sur sa réforme et abroge les trois lois contestées.

En 2024, la lutte redémarre

L'histoire ne s'arrête cependant pas là. En 2024, la colère monte à nouveau contre le gouvernement qui n'a pas tenu sa promesse d'étendre le système des prix garantis à l'ensemble des cultures. Les syndicats agricoles formulent également deux autres revendications : l'allègement des dettes qui pèsent sur les producteurs et la mise en place d'une pension à partir de 60 ans. Mais ces demandes sont rejetées et le rapport de force reprend. Des milliers d'agriculteurs marchent à nouveau vers la capitale et, en dépit d'une forte répression policière et militaire, les manifestants continuent leur combat encore aujourd'hui.

L'exceptionnelle ténacité dont font preuve les producteurs indiens depuis 5 ans a de quoi impressionner. En Inde, la colère est proportionnelle à l'injustice subie. Mais elle démontre aussi toute la puissance du monde paysan lorsqu'il parvient à s'unir pour faire face au rouleau-compresseur des politiques néolibérales.

MANON ARMENIO
Volontaire

NICOLAS BARLA
Coordinateur du Supporterres

LUTTES COLLECTIVES, VICTOIRES COMMUNES

1952

En Bolivie, la révolution de 1952 aboutit à une réforme agraire et à la redistribution des terres aux paysans indigènes.

1971-1981

Un mouvement de désobéissance civile empêche l'extension d'un camp militaire sur les terres agricoles de la causse du Larzac, en France.

© Domum72

1977-1984

Le boycott massif mené contre Nestlé mène à la régulation de la promotion et de la commercialisation des substituts au lait maternel.

1995

© Elvert Barnes

Le peuple Ogoni, qui vit dans le delta du Niger, accuse l'entreprise Shell d'avoir détruit ses terres et réussit à obtenir des dédommagements.

1999

Des manifestations massives contre l'Organisation mondiale du commerce entraînent la suspension des négociations sur le commerce agricole. La souveraineté alimentaire devient un concept central dans les débats internationaux.

De tous temps, les citoyens et collectivités se sont mobilisés pour faire changer les choses. Et l'action collective permet d'obtenir des victoires cruciales. *Continuons de nous mobiliser pour la justice sociale et un avenir viable pour les générations futures !*

2014

Des citoyens et agriculteurs créent la ZAD (« Zone à défendre ») de Sivens, en France, et empêchent la construction d'un barrage qui menaçait les terres agricoles et la biodiversité.

Des militants occupent le territoire de Notre-Dame-des-Landes sur lequel doit être construit un aéroport. Le projet de construction est abandonné.

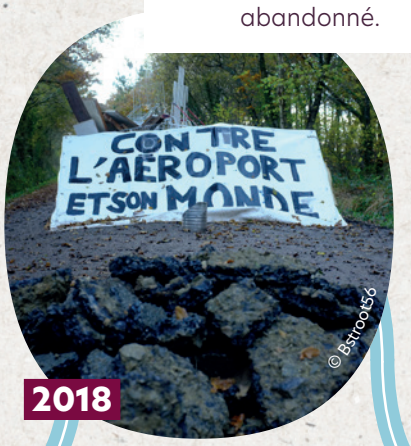

2018

2020

Des associations, agriculteurs et citoyens se mobilisent contre un projet d'extension de la prison de Lantin. La lutte renforce le discours sur la souveraineté alimentaire et la préservation des terres agricoles en Wallonie.

En Inde, suite à la mobilisation de millions d'agriculteurs à travers le pays, les lois qui visaient à libéraliser les marchés agricoles sont abandonnées.

2021

2025 ET AU-DELÀ...

Encore de nombreuses avancées à obtenir !

OPHÉLIE MICHELET
Volontaire

TÉMOIGNAGE ANONYME D'UNE ACTIVISTE DE CODE ROUGE

© DomKrasnyicollective

Vous l'avez peut-être vu au JT ou dans la presse : le week-end du 1er mars dernier, une grande action de blocage a été lancée par le collectif Code Rouge contre l'un des sites de la multinationale Cargill à Gand. Au total, 1600 personnes y ont participé, de tous âges et venus des quatre coins du pays. Pour le dire en deux mots, Code Rouge est « un mouvement de désobéissance civile » qui a choisi « de lutter contre les systèmes qui nous oppriment et nuisent à la planète ». Cargill était donc une cible toute désignée. Car avec trois autres multinationales, Cargill contrôle 80% du commerce international des céréales et compte parmi les entreprises agroalimentaires les plus puissantes au monde. Cargill spécule sur les matières premières, oppresse les producteurs et ne respecte pas ses travailleurs. Je n'avais jamais fait de désobéissance civile auparavant. Mais le temps d'un week-end, je me suis laissée porter par ce mouvement en participant à cette action.

Première impression : Code Rouge, c'est une sacrée organisation. Car pour que les actions puissent se dérouler avec succès, les informations sont transmises au compte-goutte pour éviter les fuites qui pourraient permettre à la police de court-circuiter les plans. Ce n'est donc que le vendredi que nous est communiqué le lieu du briefing, le soir même, et l'heure du départ en car le lendemain à l'aube.

Ce qui m'a immédiatement rassuré, c'est de voir que Code Rouge met en place différentes choses pour permettre aux activistes de rebondir face à toutes sortes de situations. Nous sommes séparés en groupes, sous-groupes et binômes pour faciliter la diffusion des informations pendant l'action et nous sommes bien entourés : des « *street medics* » chargés de réaliser les premiers soins en cas d'incident, une « *team care* » qui s'assure que tout le monde se sente bien et en sécurité, des « contacts police », une « équipe médias » qui documente toute l'action. Par ailleurs, nous sommes tous partis sans nos téléphones, cartes bancaires et titres de transport afin d'assurer notre anonymat et nous utilisons des pseudonymes plutôt que nos prénoms réels. C'est une stratégie simple pour limiter les risques d'amendes ou de poursuites judiciaires en cas d'arrestation par la police, qui est légalement obligée de relâcher les activistes après 12 ou 48h, même s'ils n'ont pu entre-temps être identifiés.

Samedi matin, nous voilà donc sur le site. C'est une victoire d'être arrivé jusque-là, car la police a fait beaucoup d'arrestations préventives. C'est néanmoins grisant de nous voir si nombreux à nous activer pour barricader les entrées du site avec le matériel que nous trouvons autour de nous. Une fois installés, tous les activistes ont leur façon de s'occuper : certains lisent ou papotent, d'autres jouent aux cartes, se lancent un frisbee ou redécorent les alentours à l'aide de craies. L'ambiance est décontractée, il fait beau, nous en profitons. Une activiste fête même son anniversaire. Ses amis lui ont préparé des cookies et en proposent autour d'eux. Mais il faut en même temps rester vigilants aux mouvements de la police, qui reste présente en nombre de l'autre côté des barricades, armée de matraques et de boucliers.

À 16h, la police nous propose un deal : si nous levons le camp avant la nuit, elle ne procèdera à aucune arrestation. Un conseil est donc convoqué, auquel participent les délégués de chaque sous-groupe. Considérant que le site de Cargill est bloqué depuis le matin et restera bloqué par les barricades jusqu'au lundi au moins, nous acceptons la proposition.

Nous quittons donc le site et commençons à marcher, escortés par la police. Après ce qui me semble être une heure et demie de marche, nous entendons de la musique et nous sentons une bonne odeur de soupe. C'est là sans doute mon souvenir préféré de l'aventure : ce vaste comité d'accueil, composé de toutes les personnes qui ont soutenu l'action en s'occupant de la logistique, des trajets et de l'intendance. Elles nous applaudissent au coucher du soleil, nous ravitaillent et célèbrent en fanfare l'action que nous venons de mener.

Pourquoi tant de gens en arrivent à pratiquer la désobéissance civile ? Pour certains activistes que j'ai interrogés sur place, c'est un moyen de causer des pertes financières considérables aux multinationales que nous ciblons et de leurs faire sentir qu'elles ne sont pas intouchables. Pour d'autres, c'est l'occasion de reprendre des forces en tant que militant, tout en conscientisant de nouvelles personnes à l'urgence d'agir grâce à la très vaste médiatisation dont bénéficie ce genre d'action. Pour ma part, enfin, c'était une façon de me remotiver, de trouver une communauté qui partage mes idéaux et mon ras-le-bol, de sentir que je ne suis pas seule. Que nous ne sommes pas seuls.

UNE ACTIVISTE ANONYME

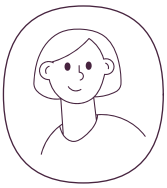

© Tim Dirven

RÉSISTANCES ET REVENDICATIONS DANS L'ARÈNE JUDICIAIRE

En 2015, l'agriculteur charentais Paul François, victime des vapeurs d'un herbicide, parvient à faire condamner la multinationale Monsanto. En 2017, l'entreprise pétrolière Energy Transfer poursuit Greenpeace pour diffamation et lui réclame 300 millions de dollars. En février 2025, le géant pétrolier Shell est attaqué par les habitants du territoire d'Ogoni, au Nigéria, qui sont depuis des décennies victimes de ses ravages environnementaux. Le point commun entre ces combats ? La justice.

Un tremplin pour les luttes citoyennes

L'espace judiciaire a toujours été l'arène de rapports de force politiques. Depuis plusieurs années, par exemple, le producteur péruvien Saul Luciano Lliuya mène un bras de fer judiciaire contre le géant pétrolier allemand RWE. Son plaidoyer est simple : RWE est à elle seule responsable de 0,5% des émissions de gaz à effet de serre depuis 1850. L'entreprise doit donc payer 0,5 % du coût de la protection de la ville de Huaraz contre le risque imminent de débordement du lac Palcacocha, lié à la fonte des glaciers. Dans la même lignée, l'agriculteur hennuyer Hugues Falys poursuit Total Energies, qu'il considère donc comme principale responsable des sécheresses subies par sa ferme. Ou plus ambitieux encore : le collectif citoyen de « L'affaire climat » est parvenu en 2021 à faire condamner l'État belge pour inaction face à l'urgence climatique. Au total, l'ONU dénombrait en 2022 plus de 2000 affaires judiciaires similaires et, point encourageant, une partie d'entre elles ont abouti.

Et un instrument de domination ?

Pourtant, la justice demeure intrinsèquement inégalitaire. Les agriculteurs et citoyens qui trouvent la force d'y recourir s'exposent à de longues années de procédures, de stress et de pressions. Autre frein : les frais de justice, qui font des crowfunding une nécessité dans la plupart de ces procès « contre Goliath ». Car face à Paul François, Saul Luciano Lliuya ou Hugues Falys, les ressources humaines et financières des multinationales sont colossales, et les plaignants s'épuisent plus vite que les armées d'avocats engagées par les entreprises. Plus vicieux encore : le phénomène des « poursuites-baillons ». De plus en plus de multinationales attaquent en justice des journalistes, des ONG ou des lanceurs d'alertes pour diffamation, usage de faux ou divers autres prétextes. L'objectif n'est alors pas de remporter le procès, mais bien d'intimider, de réduire au silence et d'écraser le contestataire sous le poids des procédures. Une pratique scandaleuse dont Humundi est elle-même la cible. En 2019, Humundi, FIAN Belgium et d'autres ONG dénonçaient les abus commis par l'entreprise SOCFIN (du groupe Bolloré) dans plusieurs pays d'Afrique. En réponse, SOCFIN lançait la même année des procédures judiciaires et fait depuis lors trainer l'affaire pour peser autant que possible sur les ONG, mentalement et financièrement.

Les entreprises ne sont d'ailleurs pas les seules à vouloir museler les contestations militantes. Le mouvement des Soulèvements de la terre, qui s'insurge en France depuis 2021 contre les accaparements de terre et les projets de « méga-bassines », fait par exemple l'objet d'un acharnement judiciaire notoire. Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin n'avait d'ailleurs pas hésité à qualifier le mouvement « d'écoterroriste », ce qui révèle une volonté manifeste de criminaliser ce type de contestation.

Pour une justice plus égalitaire

Dans son fonctionnement actuel, la justice reste donc un instrument facilement maniable par l'autoritarisme étatique ou les acteurs économiques les plus puissants lorsqu'il s'agit de museler les luttes citoyennes. Heureusement, une directive européenne a été adoptée en 2024 pour lutter contre les procédures-baillons. Mais bien d'autres garde-fous restent encore à construire, comme la reconnaissance du crime d'écocide, le renforcement du droit international ou la démocratisation de l'accès à la justice. La justice doit pouvoir jouer son rôle de contre-pouvoir, tout particulièrement dans cette période où les États négligent de plus en plus l'urgence sociale et écologique. Souvenons-nous du procès, en 2022, des trois activistes liégeois qui avaient décroché une publicité pour des SUV : reconnus coupables, mais non sanctionnés « au regard de l'urgence climatique » qui avait motivé leur action !

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à jeter un œil sur le numéro de *Beet the System* « Defend the Defenders » et à soutenir les deux grandes actions judiciaires belges, *L'affaire climat* et *The Farmer Case* !

NICOLAS BARLA
Coordinateur du Supporterres

LA JOURNÉE DES LUTTES PAYSANNES : 11 ANS DE VICTOIRES EN BELGIQUE

© Brieuc Van Elst

Chaque année, le 17 avril, paysan·ne·s, citoyen·ne·s et militant·e·s du monde entier se mobilisent pour défendre une agriculture paysanne et solidaire. Depuis 2014, la Belgique a rejoint le mouvement à l'initiative du Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysannes (RESAP) et de ses nombreuses organisations membres, qui portent chaque année une revendication politique.

- En 2021, par exemple, c'est à Frameries qu'une action a été menée contre l'agrandissement de l'usine Clarebout Potatoes, spécialisée dans l'exportation de frites surgelée, notamment vers le Pérou. Une aberration quand on sait que la Belgique importe chaque année près d'1,85 million de tonnes de pommes de terre et qu'au Pérou, de nombreux petits producteurs de patates subissent la concurrence de ces produits industriels importés. Mais la mobilisation a eu raison de ce projet néfaste !

- En 2022, une manifestation à Hal visait les pratiques du groupe Colruyt, qui rachète de plus en plus de terres agricoles pour contrôler la production locale. Grâce à sa puissance financière, Colruyt peut acquérir des terres sans difficulté, ce qui contribue à l'augmentation des prix du foncier et rend l'installation des jeunes agriculteurs toujours plus difficile. La mobilisation a alors permis de remettre sur la table des politiques la question de la régulation du marché des terres agricoles.

- En 2023, c'est à Bierset que la journée des luttes paysannes s'est tenue pour s'opposer à la bétonisation de 350 hectares de terres cultivables autour de l'aéroport de Liège. L'agrandissement de ce dernier allait à l'encontre de l'engagement politique de limiter l'artificialisation des sols et de la stratégie alimentaire de la région liégeoise, dont l'objectif est de produire localement 50 % de son alimentation d'ici 2050.

- En 2025, enfin, les agriculteurs et leurs alliés se sont rassemblés à Floreffe pour dénoncer les pratiques abusives des sociétés de gestion foncière telles que la SOGESA. Ces entreprises spéculent sur les terres agricoles et captent injustement les aides publiques destinées aux agriculteurs.

En ciblant des luttes locales, la Journée des luttes paysannes permet d'obtenir des victoires politiques concrètes, comme la préservation de 30 hectares de terres à Aiseau-Presles en 2024 ou l'abandon du projet d'usine Clarebout à Frameries en 2021, et ce tout en ravivant le débat politique sur la souveraineté alimentaire. Comme partout dans le monde, le 17 avril réunit celles et ceux qui luttent pour une agriculture juste, durable et solidaire !

NASTASJA MARCHAL
Volontaire

DES ESPACES DÉMOCRATIQUES SOUS PRESSION

La démocratie reste le meilleur moyen de s'assurer que les droits des citoyens passent avant ceux d'une élite minoritaire. Liberté d'expression, participation citoyenne, liberté d'association… Autant de droits acquis grâce aux luttes menées par les générations précédentes, mais qu'il faut maintenant se battre pour préserver. Car les observations des politologues sont unanimes : dans la majeure partie du monde, l'espace démocratique se réduit.

Au Pérou, par exemple, les libertés sont sous pression. Luis Vargas, représentant de Humundi au Pérou, nous confie :

« Ces dernières années, les agriculteurs ont clairement démontré leur capacité à se mobiliser. En 2019, par exemple, la grande grève nationale menée par notre partenaire CONVEAGRO a permis d'obtenir des lois en faveur de l'agriculture familiale. Mais beaucoup de mobilisations sont criminalisées ou violemment réprimées. En 2022, par exemple, 48 manifestants sont morts sous les balles de la police. Et de nouvelles restrictions viennent d'être imposées aux organisations qui reçoivent des financements de la coopération au développement. De lourdes amendes allant jusqu'à 700.000 dollars peuvent leur être imposées si leurs campagnes ou leurs activités de plaidoyer sont jugées « contraires aux intérêts de l'État ».

En Ouganda, l'espace d'expression démocratique est encore plus restreint et selon Nancy Mugimba, directrice d'ESAFF Uganda, il continue de se réduire :

« Les protestations dans l'espace public sont dissuadées par les répressions policières ou judiciaires. Sur les réseaux sociaux, bien entendu, davantage de voix s'expriment. Mais en vertu du Computer Misuse Act de 2022, des sanctions peuvent être encourues. On constate donc que ce sont surtout les Ougandais qui résident à l'étranger qui osent s'exprimer le plus frontalement. Dès lors, c'est essentiellement à travers le plaidoyer mené par les organisations de la société civile comme l'ESAFF que les revendications citoyennes sont portées devant le gouvernement ».

En Belgique, certes, nous bénéficions de droits bien plus étendus. Mais comme le souligne François Grenade, chargé de plaidoyer chez Humundi, ces droits sont loin d'être immuables :

« La démocratie repose sur différents piliers, dont la liberté de la presse et la liberté d'association. Or, aujourd'hui, différents États européens attaquent de plus en plus systématiquement la presse et une série de partis remettent en cause la légitimité et les financements de la société civile et des ONG comme Humundi. Si on ajoute à cela l'emprise croissante qu'exercent les grands patrons des médias et des réseaux sociaux sur l'accès à l'information, il y a effectivement de quoi s'inquiéter ».

Face à cette menace, la mobilisation citoyenne reste la clé. À chacun d'investir au maximum tous les espaces d'expressions disponibles : manifestations, vote, engagement sur les réseaux, implication dans des collectifs citoyens. Et bien entendu, soutenons les médias indépendants comme *Tchak, Médor, Imagine Demain le Monde* et les autres !

NICOLAS BARLA
Coordinateur du Supporterres

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?

Découvrez les nombreux collectifs citoyens qui se mobilisent en Belgique !
Plein de modes d'action différents, mais un objectif commun : obtenir des mesures politiques pour rendre l'agriculture et l'alimentation plus juste et plus durable, ici et dans le monde.

Des pétitions et campagnes en ligne

Des manifestations et interpellations politiques

Des actions directes et de désobéissance civile

THE FARMER CASE — **Une pétition et un crowdfunding** pour soutenir l'agriculteur Hugues Falys dans son procès contre TotalEnergies

STOP EU-MERCOSUR — **Des pétitions et lettres ouvertes** contre l'accord UE-Mercosur

BRIGADES D'ACTIONS PAYSANNES — **Des manifestations** en faveur de l'agriculture paysanne (et des chantiers collectifs pour aider les producteurs)

OCCUPONS LE TERRAIN ! — **Des luttes locales** pour la préservation des espaces verts et nourriciers face aux projets destructeurs

RESAP (Réseau de soutien à l'agriculture paysanne) — **Une Journée des luttes paysannes (le 17 avril)** pour porter des revendications politiques locales

ZAP GAMES — **Un concours annuel** de décrochage et détournement des publicités dans l'espace public

Liège sans pub — **Décrochage des publicités et manifestations**

Rencontre des Continents — CNCD 11.11.11 — **Des mobilisations** pour la solidarité internationale et la souveraineté alimentaire

CADE ROUGE-ROOD — extinction rebellion — GREENPEACE — **Des blocages massifs des sites industriels** des multinationales de l'agroalimentaire et des énergies fossiles

Des blocages et actions symboliques pour faire réagir les politiques et les médias face à la crise écologique

YOUTH FOR CLIMATE FRANCE — GRANDS PARENTS POUR LE CLIMAT — **Des manifestations et du plaidoyer** pour le climat

RUE AUX LAINES 4 - 1000 BRUXELLES - T 02 548 06 70 - WWW.HUMUNDI.ORG

SOS FAIM DEVIENT humundi